



Montpellier le 29 novembre 2018

Cher(e) étudiant(e),

Présidence

Philippe Joron,
Vice-président du CEVU
PJ/ n° ...

presidence@univ-montp3.fr

Dans une perspective d'amélioration continue des formations et conformément à ce que prévoit la réglementation (voir article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations, notamment), l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (Route de Mende, 34199 Montpellier CEDEX 5) met en œuvre, sous la responsabilité de son président, une politique d'évaluation des enseignements.

Résultat d'une réflexion commune entre étudiants et enseignants, cette enquête vous propose de donner votre avis sur les enseignements reçus, aussi bien du point de vue de leurs organisations que de celui de leurs méthodes.

[Vous avez donc reçu sur votre boîte mail institutionnelle, à compter du 3 décembre 2018, un ou plusieurs questionnaires comportant chacun une dizaine de questions liées à un enseignement suivi.](#)

**Université Paul-Valéry
Montpellier 3**

Route de Mende
F34199 Montpellier Cedex 5
www.univ-montp3.fr

Les réponses à ces questionnaires seront traitées, anonymisées et restituées sous forme de synthèse à l'ECUE aux seuls enseignants concernés et l'ensemble des ECUE évalués dans votre filière (mention/département) fera l'objet d'une synthèse globale et par niveau d'études (L1/L2/L3/M1) qui sera librement consultable ; auprès de votre secrétariat pédagogique si vous en faites la demande et auprès des conseils de perfectionnement.

Les conseils de perfectionnement sont des réunions annuelles qui vous associent aux enseignants, intervenants extérieurs et personnels liés à la mention de votre diplôme dans le but d'améliorer l'organisation du contenu pédagogique de votre formation. Il est donc important de répondre à ces questionnaires qui visent la consolidation des points forts et l'amélioration des points faibles de votre diplôme.

Les données relatives aux ECUE nécessaires pour permettre la réalisation de cette enquête sont issues de la base de données APOGEE. APOGEE est mis en œuvre par l'université aux fins principales de gestion de la scolarité des étudiants. Les données contenues dans APOGEE sont théoriquement accessibles au public sur le fondement du droit à communication des documents administratifs prévu par le code des relations entre le public et l'administration. En pratique, les données contenues dans APOGEE ne sont en fait communicables qu'à la personne intéressée pour les données le concernant (données protégées au titre du droit à la vie privée ou données révélant une appréciation ou un jugement de valeur portant sur la personne concernée).

S'agissant de l'enquête du 3 décembre 2018, les données d'APOGEE utilisées vous concernant (N° étudiant, Nom, Prénom, email institutionnel) sont exclusivement celles qui permettent de déterminer si vous êtes bien concerné-e par l'ECUE dont l'enseignement est évalué.

D'autres indicateurs issus d'APOGEE, le groupe de baccalauréat (L1 seulement) et la mention d'inscription, peuvent être utilisés comme indicateurs statistiques et présenteront des informations strictement anonymes, dans le respect du secret statistique : laissés tels, agrégés, recodés ou supprimés selon les cas, ces indicateurs pourront donc être diffusables.

Les indicateurs statistiques seront produits à partir des réponses données par toutes les personnes interrogées. Ils présenteront des informations strictement anonymes, dans le respect du secret statistique. Ces indicateurs statistiques pourront donc être diffusables.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez, pendant toute la période de traitement des données (à savoir jusqu'au 1 avril 2019 date à laquelle les données collectées seront irréversiblement anonymisées) d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données vous concernant, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel vous concernant après

votre décès. La mise en œuvre de ces droits s'exerce par courrier (Université Paul-Valéry-DEvAP, Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5) ou par courriel auprès de : devap.evaluations@univ-montp3.fr.

Avec l'équipe enseignante de votre filière, je vous remercie pour le temps que vous voudrez bien accorder à cette demande ainsi que pour votre coopération.

Bien cordialement,



Philippe JORON

Vice-président de l'université en charge du CEVU/CFVU

Directeur de l'UFR 5 – Faculté des Sciences du Sujet et de la Société

Professeur des Universités en Sociologie

Equipe d'Accueil 4584 LERSEM/IRSA

Université Paul Valéry – Montpellier 3